

Allocations familiales

Chambre par plusieurs députés au cours du débat la deuxième lecture méritent d'être examinées et éclaircies. Pour ce qui est de la redistribution du revenu au Canada, cette augmentation n'aura pas de grandes répercussions. Elle apportera évidemment beaucoup plus aux gens qui en ont besoin. Elle sera sans doute plus utile aux familles à faible revenu qu'aux familles à revenu élevé. Du point de vue de la redistribution, elle a peu de portée. La nouvelle proposition de \$20 par mois donnera lieu évidemment à une plus grande redistribution qu'aux termes du régime actuel, mais elle ne fera pas l'objet d'une aussi grande redistribution que dans le cas du Régime de sécurité du revenu familial.

Je ne voudrais pas déconseiller le bill que j'ai moi-même présenté à la Chambre. Je sais qu'il est d'excellentes raisons administratives, sociales et politiques pour que nous procédions de la façon proposée lors de sa présentation en juillet. D'autre part, nous ne pouvons avoir le drap et l'argent et prétendre que, parce que les prestations sont universelles et imposables, c'est la meilleure mesure de redistribution qui puisse être adoptée. Le RSRF proposait une redistribution encore plus grande, mais il avait ses désavantages. Toute la question de l'universalité et de la sélection mérite d'être réétudiée ultérieurement. Je me ferai un plaisir d'en discuter avec les députés.

[Français]

M. Bécharde: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre.

Le ministre, comme tous les députés, sait que, malheureusement, chaque fois que le gouvernement fédéral augmente une allocation quelconque, les gouvernements provinciaux—du moins certains gouvernements provinciaux—s'empressent immédiatement de réduire d'autant les allocations sociales données à certaines familles.

Par exemple, ceux qui sont sans travail ou malades bénéficient de l'assistance sociale, dans la province de Québec. Alors, est-ce que le ministre pourrait dire s'il a l'assurance de tous ses homologues provinciaux qu'on ne diminuera pas d'autant l'augmentation que nous voulons donner aux familles du Canada?

M. Lalonde: Monsieur le président, je n'ai évidemment aucune assurance à cet effet à l'heure actuelle. Mais j'ai l'intention d'écrire à tous mes collègues, soulignant la décision du Parlement, à supposer que ce bill soit adopté, et leur demandant de voir à ce que ces montants soient effectivement touchés par la population canadienne, et en particulier par les familles qui bénéficient de l'assistance sociale. A ce moment-là, je pense que je parlerai avec l'appui de tous les députés, en insistant auprès des provinces pour qu'on ne prétexte pas l'octroi de cette augmentation pour réduire certaines allocations versées aux bénéficiaires d'aide sociale.

[Traduction]

M. Stevens: Monsieur le président, je désire poser une ou deux questions au ministre. Lorsque j'ai demandé hier au ministre à quelle date le gouvernement a l'intention de présenter une loi positive à la Chambre, il m'a répondu que je devrais aller au diable. Parlait-il en son nom ou pour le compte du gouvernement?

M. Lalonde: Monsieur le président, la déclaration du député m'offense terriblement.

M. Bécharde: Cela lui ressemble bien.

[M. Lalonde.]

M. Lalonde: Le député sait très bien que l'entretien qui a eu lieu dans les couloirs n'avait rien de sérieux. Durant notre conversation il n'y avait aucune animosité entre nous. De temps à autre ce genre de choses se produit avec mes amis qui siègent de ce côté lorsque nous conversons. Je n'avais certainement pas l'intention d'offenser le député. Les efforts du député pour faire inscrire cela au compte rendu en disent long sur sa mentalité.

M. Stevens: Le ministre peut-il indiquer comment le gouvernement est arrivé au chiffre de \$12? Quel raisonnement a-t-il suivi?

M. Lalonde: Monsieur le président, ayant écouté hier la compétente analyse du député, je peux seulement dire qu'elle est à la mesure de son habileté en tant qu'ancien banquier. Par conséquent, je pense qu'il n'éprouvera pas de difficulté à établir comment nous sommes arrivés au chiffre de \$12.

M. Stevens: Monsieur le président, je répète ma question. J'ai dit que je ne peux pas découvrir le raisonnement employé en appliquant des réductions pour déterminer comment ils sont arrivés au chiffre de \$12. Je demande au ministre de nous dire pourquoi ils ont pensé que \$12 était un chiffre approprié.

M. Lalonde: Monsieur le président, je renvoie le député au projet de loi déposé à la Chambre en juillet. Il prévoit un minimum national de \$12 au-dessous duquel aucune province n'est autorisée à descendre dans l'établissement des variations provinciales. C'est en fonction de ce minimum national que ce montant a été établi.

M. Stevens: Monsieur le président, j'ai un autre point à soulever. Quelle assurance le ministre peut-il donner que de fait les chèques plus élevés seront postés pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre?

M. Lalonde: Si le député s'était trouvé à la Chambre lorsque j'ai répondu à la question du député de Hamilton-Ouest, il aurait entendu la réponse à sa question.

● (1630)

[Français]

M. Allard: Monsieur le président, je suis très heureux que l'occasion me soit donnée de prendre la parole sur le bill C-223.

Naturellement, nous sommes conscients, nous, du Crédit social, que donner \$4 ou \$12 au début d'octobre, c'est déjà quelque chose, mais nous prétendons que ce n'est pas suffisant, qu'on pourrait faire beaucoup plus.

Il est étrange que le gouvernement, lorsqu'il s'agit de soulager la misère des mal nantis et des pères de familles nombreuses, semble avoir beaucoup de difficultés à trouver l'argent nécessaire pour parvenir à donner à ces gens une juste et honnête aisance.

Si on me le permet, monsieur le président, je pourrais peut-être dire à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) où il pourrait trouver les sous pour donner des allocations plus substantielles.

Par exemple, en 1944, alors que la production nationale brute était de 12 milliards, nous payions \$20 par mois aux vieillards, et \$6 par mois par enfant; et en 1973, la production nationale brute étant de 114 milliards, nous sommes disposés à payer aux vieillards \$179.65 par mois, ce dont je me réjouis, bien que j'aurais aimé que ce montant soit porté à \$200, cependant que les allocations familiales sont encore de \$6 par mois.